



Questionnaire publicitaire type pour une ASSOCIATION d'aide aux personnes souffrant de mal nutrition (à adapter en fonction des biens & services que vous commercialisez)

1- Savez-vous que notre association vous permet d'être directement en lien avec la (les) personne(s) ayant bénéficié de vos dons ?

OUI 

NON 

2- Savez-vous que notre association permet d'assurer un repas par jour pour près de 200 familles soit environ 1000 personnes ?

OUI 

NON 

3- A quels autres types de dons souhaitez-vous participer ?

Collecte pour enfants

Collecte pour des malades

Collecte pour orphelins

Autres

4- Savez-vous que notre association permet à tous ses membres de bénéficier de réduction d'impôt via les quitus fiscaux qu'on leur fournit chaque année ou à leur demande ?

OUI 

NON 

5- Quelles sont vos motivations pour rejoindre une association comme la nôtre ?

.....
.....
.....

6- Afin de permettre à plus de personnes souffrant de malnutrition de bénéficier de repas, seriez-vous prêt à rejoindre notre association et de cotiser mensuellement sans engagement à partir de 1€/mois ?

OUI 

NON 

Vous êtes arrivé à la dernière page du questionnaire publicitaire, veuillez prendre connaissance de l'ensemble des informations ci-dessous.

Première rémunération

L'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte monétaire KRALISS à la fin de ce questionnaire si vous lui communiquez, via le champ ci-dessous, votre email (*rattaché à votre compte KRALISS*) afin qu'il puisse vous envoyer un premier email en lien avec les offres de cette campagne.

ATTENTION : *Un email et un numéro de téléphone différent de celui de votre compte KRALISS ou mal orthographié entraînera l'annulation de vos rémunérations.*

Je ne souhaite pas communiquer mon email (*L'annonceur ne pourra malheureusement pas vous rémunérer à la fin de ce questionnaire*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, l'email rattaché à mon compte KRALISS, afin de recevoir de la part de l'annonceur, email en lien avec les offres de cette campagne (*A l'issu de ce mail en lien avec cette campagne, l'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées ou bien de les traiter avec votre consentement et ce, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978 et aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal*).

Deuxième rémunération

En plus des **X €** versé(s) ci-dessus, l'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte KRALISS si vous acceptez d'être appelé à la date et heure de votre convenance, afin de vous présenter les offres en lien avec cette campagne et qu'on réponde à toutes vos questions.

Je ne souhaite pas être appelé (*Vous ne serez ni appelé(e) ni rémunéré(e)*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, le numéro de téléphone rattaché à mon compte KRALISS, afin d'être appelé (*Vous allez recevoir un email et une notification mobile*)

contenant le lien vers le calendrier où vous pourrez sélectionner la date et heure à laquelle vous souhaitez être appelé(e).

Un n° de téléphone mobile différent de celui de votre compte KRALISS entraînera l'annulation de vos rémunérations.

La rémunération sera versée automatiquement sur votre compte KRALISS uniquement à la fin de l'appel).

(Veuillez écrire votre n° de téléphone mobile au format national. C'est-à-dire sur 10 chiffres et en commençant par le 0 : Exemple => 0XXXXXXXXX)

A SAVOIR : Afin de protéger vos données personnelles :

- L'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées de ses fichiers dans un délai de 2 mois suivant la réception de votre demande, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978.

- L'annonceur traitant vos données personnelles sans votre consentement est passible des sanctions pénales prévues aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal.